

SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

PAGES 2 ET 3

DATES A VENIR

PAGE 4

Bonne lecture



Le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019
dans notre commune.

Merci de réserver un bon accueil à nos agents recenseurs.

*NOUS VOUS SOUHAITONS DE PASSER
DE BONNES FETES DE FIN D'ANNEE*

APPROBATION DU RAPPORT 2018 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le rapport 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées tel qu'annexé et charge Monsieur le Maire de notifier la présente décision au Président de la Communauté de Communes Sud Alsace Lague.

ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION – FORET DE BERNWILLER

M. le Maire présente au Conseil Municipal les programmes des travaux.

Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée accepte, à l'unanimité ces programmes, les états prévisionnels ainsi que les répartitions des coupes entre bois façonnés et bois sur pieds.

Les crédits correspondants à ces programmes de travaux seront prévus au Budget Primitif 2019, du budget annexe Forêt.

DETR : TRAVAUX DE REPARATION DE LA VOIE VERTE

Les inondations du mois de juin ont provoqué d'importants dégâts de voirie de la voie verte, particulièrement au niveau de l'église.

L'état a mis en place un fonds spécial permettant d'accompagner les communes dans les travaux de réparation.

Le Conseil Municipal constate que le maintien en l'état ne peut être envisagé et qu'il y a lieu de procéder dans les meilleurs délais à ces travaux dont le montant s'élève à 38 000 € H.T.

Le taux d'aide escompté s'élève à 80% du montant des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord à la réalisation de ces travaux pour un montant de 38 000 € et charge le Maire d'établir un dossier de demande d'aide auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR.

ACQUISITION PARCELLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle avait donné son accord pour l'acquisition d'une parcelle appartenant à M. DIETMANN Jean-Marie et d'une autre appartenant aux consorts KUONY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour l'acquisition des parcelles suivantes :

- 0,6 ares de la parcelle n° 35 de la section 2, BERNWILLER, appartenant à M. DIETMANN Jean-Marie.
- une partie de la parcelle n° 145 de la section 14, AMMERTZWILLER, appartenant aux consorts KUONY.
- le prix est fixé à 100€/l'are
- Me Koenig sera chargé de la rédaction de l'acte
- Un géomètre sera chargé du morcellement

RECENSEMENT POPULATION 2019 – NOMINATION AGENTS RECENSEURS

M. le Maire rappelle à l'assemblée l'organisation, tous les cinq ans, du recensement de la population organisée par l'INSEE. Les opérations de recensement se dérouleront du 17 janvier au 16 février 2019. Comme pour le précédent, qui s'est déroulé en 2014, la commune sera divisée en trois districts. Il appartient au Maire de nommer trois agents recenseurs qui seront formés par l'INSEE et qui procéderont aux opérations de recensement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide

- de charger M. le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser,
- de créer 3 postes occasionnels d'agents recenseurs,
- de désigner en tant qu'agents recenseurs :
 - Joëlle DELEURY
 - Aurélie ROESCH-VIGNERON
 - Elodie MARTIN

BUDGET GENERAL : ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'état établi par Madame la Trésorière de Dannemarie concernant les produits qu'elle ne peut recouvrer :

Après délibération l'assemblée décide à l'unanimité des présents d'autoriser le Maire à régulariser la situation comptable et prononce l'admission en non-valeur pour un montant de 178.00€.

RAPPORT ANNUEL DES ORDURES MENAGERES

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des Ordures Ménagères pour l'année 2017 est présenté aux conseillers. M. SCHITTLY Philippe en donne lecture et le commente.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, prennent acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des ordures ménagères pour l'année 2017.

CONTRAT DE PREVOYANCE POUR LE PERSONNEL

Le 26.01.2018, la commune a pris la décision d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance et d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, avec les garanties souscrites suivantes :

L'incapacité temporaire de travail, l'invalidité et le maintien de la retraite, base de remboursement 95% de l'assiette de cotisation.

Article 3 : Détermination de l'assiette de cotisation :

L'assiette de cotisation pour le risque prévoyance est fixée comme suit :

Le traitement de base indiciaire et la nouvelle bonification indiciaire augmentés de 100 % du régime indemnitaire.

Article 4 : Fixation du montant de participation Pour le risque Prévoyance l'Assemblée délibérante fixe comme suit la participation employeur à 20 € fixe/mois/Agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de maintenir les primes dans le cadre de la prévoyance des agents.

CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC LE PAYS DANS LE CADRE DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Monsieur le Maire présente la convention de partenariat pour la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie des Communes du Pays. Cette convention définit les modalités de partenariat entre le Pays et la collectivité en matière de CEE générés sur le patrimoine de la collectivité dans le cadre de programme

« Economies d'Energie dans les TEPCV » M. le Maire donne lecture du projet de convention.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention avec le Pays du Sundgau.

SUBVENTION : AIRE DE JEUX ECOLE PRIMAIRE

Dans le cadre de la DETR 2019, les travaux de mise en place d'un espace ludique adossé à une nouvelle construction scolaire peuvent être subventionnés.

Le Conseil Municipal souhaite mettre en place un tel au profit de la nouvelle école primaire dont les travaux viennent de s'achever.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord à la réalisation de ces travaux pour un montant de 30 000.00 € HT et charge le Maire d'établir un dossier de demande d'aide auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR.

DIVERS**Communication**

-DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) : ventes propriétés sise :

- 24 rue Louis Werner
- 18 rue des Cordiers

- Travaux à réaliser :

- installer un miroir à la sortie du village vers Burnhaupt ;
- délimiter une zone de stationnement au presbytère pour l'arrêt du bus ;
- définir l'emplacement d'un arrêt de bus pour le collège ;
- prévoir l'acquisition d'un gerbeur afin de solutionner les difficultés d'ajout de chaux et d'être en règle avec le poste geste et posture

M. DELEURY demande de revoir la répartition du temps de travail des agents techniques.

M. ROTH propose de réfléchir à l'installation d'une station passeport/CNI sur la commune.

M. HELGEN soumet l'idée d'installer un point relais postal dans les locaux de la nouvelle mairie.

Lecture du courrier liaison Altkirch Burnhaupt Mulhouse est donnée.



COLLECTE POUR LA BANQUE ALIMENTAIRE

Le vendredi 23 et le samedi 24 novembre.
Vous pouvez déposer vos dons en mairie.



COMMANDE FROMAGE

A déposer avant le 23 novembre



OUVERTURE CALENDRIER DE L'AVENT

Le 01 décembre 2018 à 18h00
A la maison Henner



MARCHE DE NOEL

Le 01 décembre 2018
A la salle J.J.Henner



ANIMATION DE L'AVENT

Le vendredi 07 décembre
A 18h30 : défilé aux lampions. Départ salle J.J.Henner et arrivé Maison Henner.

A l'occasion de l'animation « Fenêtres de l'Avent » à la maison Henner :
Conte de Noël, chocolat chaud et ouverture de la fenêtre n°7.
Une fenêtre de l'avent sera ouverte tous les jours.



SAPINS

Le samedi 15 décembre
Les sapins commandés auprès de l'association Les Enfants d'Abords sont
à retirer, entre 10h et 12h, auprès de M. et Mme GASCHY.



DECO ET VIN CHAUD

Le samedi 15 décembre
Concert De Martine WELTERLIN et Hubert GENSBITTEL
à l'Eglise d'Ammertzwiler à 16h
Vin chaud , marrons chauds et bredalas seront servis à l'issue.



REPAS DES PERSONNES AGEES

Le dimanche 06 janvier 2019

Commune de Bernwiller
2, rue de l'Ecole
Ammertzwiler
68210 BERNWILLER

Heures d'ouverture au public :

Commune déléguée d'Ammertzwiler : mardi de 15h00 à 18h00 et jeudi de 10h00 à 12h00

Commune déléguée de Bernwiller : lundi et jeudi de 16h00 à 18h30

Tél. : 03.89.25.30.15

Mail : bernwiller@orange.fr – Site internet de la commune : Ammertzwiler-Bernwiller.fr